Le Contrôle fiscal en Algérie - résultats et défis (2014-2018)

Tax control in Algeria - results and challenges (2014-2018)

Oualhi boualam1*

Université Mohamed Boudiaf- M'sila (Algerie), oualhib@yahoo.fr

تاريخ الاستلام: 26 / 99/ 2020 تاريخ القبول : 09 / 70/ 2021

Résumé:

A travers de cette étude on essaie d'aborder le système de contrôle fiscal en Algérie en termes de résultats obtenus par les méthodes les plus importantes adoptées, La vérification de comptabilité, la vérification approfondie sur la situation fiscale d'ensemble, la vérification ponctuelle et le contrôle sur pièces sur la base des résultats présentés pour la période 2014 -2018, ainsi que les défis les plus importants qui entravent l'efficacité de ce système de contrôle en Algérie. Enfin, un ensemble de recommandations pratiques visant à améliorer l'efficacité de ce système a été proposée.

Mots-clés : système fiscal ;le contrôle fiscal .

Codes de classification Jel: H22; H26

Abstract:

Through this study, the tax control system in Algeria will be approached in terms of results obtained for the most important methods adopted, the accounting audit, the in-depth audit of the overall tax situation, the ad hoc audit and the documentary audit based on the results presented for the 2014-2018 period, as well as the most important challenges that hamper the effectiveness of this control system in Algeria. Finally, a set of practical recommendations aimed at improving the efficiency of this system was proposed.

Keywords: tax system, tax audit.

Jel Classification Codes: H22; H26

Introduction

L'efficacité de la lutte contre l'évasion fiscale en Algérie ne peut être obtenue qu'en évaluant les différentes méthodes de contrôles définies par l'administration fiscale, en analysant et en étudiant les données et statistiques des droits résultant

des principales formes de contrôle fiscal mis en œuvre sur le terrain au cours de la période (2014-2018)

L'évaluation de l'efficacité du contrôle fiscal permettra aux parties prenantes, aux universitaires, et aux décideurs au niveau du ministère des Finances et de la Direction générale des impôts d'identifier les divers défis qui entravent le bon fonctionnement du système de contrôle fiscal algérien

I- Le cadre conceptuel du contrôle fiscal

1- Notion du contrôle fiscal

Le contrôle fiscal constitue la contrepartie du système déclaratif, tell que l'impôt étant établi à partir des déclarations que vous souscrivez sur la base des éléments que vous décidez de retenir, l'Administration fiscale dispose d'un droit de contrôle, à posteriori, des éléments ainsi déclarés. On entend par fraude l'acte réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à obtenir un avantage ou à se dérober à l'exécution d'une obligation légale. Considérant que l'impôt est une noble obligation, s'en dérober est une fâcheuse habitude que les contribuables pratiquent bien souvent.(B. Sara ,2018 :232)

Les obligations fiscales des entreprises sont essentiellement fondées sur les déclarations qu'elle établissent et qui sont présumées exactes et sincères , ces déclaration sont contrôles par l'administration fiscale ,afin d'en déceler les erreurs , les omissions ou les insuffisances .ce contrôle interne peut conduire a un redressement (Emmanuel. D , Jacques. S , 2006 :587) le contrôle fiscal constitue le prolongement normal du système déclaratif dans la mesure ou il serait de la pure « naïveté » de ne pas procéder a la vérification de la sincérité des déclarations souscrites par les contribuables.(Khalil. M , Azzedine. Z , 2018 :402)

Le contrôle fiscal constitue la contrepartie du système déclaratif algérienne l'impôt étant établi a partir des déclarations souscrites (spontanément) par le contribuable sur la base des éléments qu'il de retenir , l'administration fiscale dispose d'un droit de contrôle a posteriori des éléments ainsi déclares .(Redha, K , 2013 : 160)

2- Les principaux types de contrôle fiscal 2-1 Le contrôle sur pièces (CSP)

Il s'agit d'un contrôle sur documents a partir des déclarations reçues et du dossier de contribuable, L'examen de son déclaration permet à l'agent de l'administration fiscale d'examiner et d'analyser dans son bureau la cohérence de votre déclaration à partir des éléments du dossier : c'est ce que on l'appelle le contrôle sur pièces. C'est la forme la plus simple et la plus courante de contrôle, notamment pour les particuliers. Ce contrôle a pour objectif de corriger les erreurs ou les anomalies relevées dans les déclarations, il conduit également l'administration a arrêter la liste des contribuables qui feront l'objet d'une vérification approfondie. (Emmanuel. D, Jacques. S, 2006:589)

2-2 La vérification de comptabilité (VC)

C'est l'ensemble des opérations qui ont pour objet d'examiner la comptabilité d'une entreprise en la confrontant aux éléments d'exploitation et aux éléments extérieurs en vue de contrôler les déclarations souscrites et de s'assurer de la sincérité de l'assiette des divers impôts et taxes dues au titre d'une activité professionnelle.(art.20 du CPF, 2020:11)

2-3 La vérification approfondie de situation fiscale d'ensemble des personnes physique (VASFE).

Il s'agit de l'ensemble des opérations de contrôle comportant la recherche d'une cohérence entre, d'une part, les revenus déclarés du contribuable (personne physique), et, d'autre part, sa situation patrimoniale, celle de sa trésorerie et les éléments de son train de vie. Elle concerne l'Impôt sur le Revenu Global -(IRG).

La VASFE peut être effectuée en prolongement d'une vérification de comptabilité. Elle peut être également à l'origine d'une vérification de comptabilité lorsqu'il s'avère notamment qu'un contribuable perçoit des revenus d'une entreprise sujette la tenue d'une comptabilité. .(art.21 du CPF, 2020:15)

2-4 La Vérification ponctuelle (VP)

C'est une procédure de contrôle ciblé, moins exhaustive, plus rapide et de moindre amplitude que la vérification de comptabilité. Elle porte sur l'examen des pièces justificatives et comptables de quelques rubriques d'impôts et sur une période limitée qui peut même être inférieure à un (01) exercice comptable. .(art.20bis du CPF ,2020 :13)

2-5 Le contrôle des évaluations (CEV)

Il cible les transactions immobilières en comparant le prix déclaré du bien avec sa valeur vénale, souligne-t-il.

3- Procédures réglementaires de l'administration fiscale

Pour assurer une meilleure prise en charge des opérations de contrôle fiscal, c'est-à-dire la collecte de l'information fiscale, on a prévu trois procédures réglementaires que sont :(DGI :2018).

- 3-1 : le **droit de communication** qui consiste à prendre connaissance des documents comptables dont la production systématique est requise et recueillir toute information ou renseignement auprès des tiers utiles pour l'assiette, le contrôle et le recouvrement de l'impôt.
- 3-2 : **le droit d'enquête**, qui permet aux agents habilités des services fiscaux d'intervenir de manière inopinée auprès des redevables de la TVA, ainsi qu'auprès de contribuables travaillant pour le compte de ces derniers en vue de déceler les manquements aux règles de facturation.
- 3-3 : le **Droit de visite**, conféré à l'administration fiscale, en cas d'existence de présomptions de pratiques frauduleuses graves, d'opérer de façon inopinée, après autorisation du juge, des visites en tous lieux en vue de rechercher, recueillir et saisir toute pièce, document, support ou élément matériel, susceptibles de confirmer l'existence du comportement frauduleux.

Maintenant, il va s'en dire que le contribuable vérifié dispose de garanties légales dont certaines ont été adoptées dans le cadre de la dernière loi de finances. Elles ont trait à :

- La réduction de la durée de présence sur place ;
- L'obligation de dresser un PV de fin de travaux pour la computation du délai de présence sur place ;
- La mise en place d'une procédure d'arbitrage hiérarchique qui à l'issue du contrôle et, dès réception de la notification de redressements, le contribuable vérifié dispose de la faculté de solliciter un arbitrage (DGE, SRV, CDI, DIW). Cette faculté sera obligatoirement portée à la connaissance du contribuable vérifié.

II- Evaluation des résultats globaux des principaux types du contrôle fiscal

1- Sur le plan quantitatif

Le tableau suivant présente le nombre de dossiers et le montant des droits et pénalités résultant du processus de contrôle fiscal pour la période 2014-2018

Tableau n°01 unité million (DA)

	mine ii (E	,				2018
Désignation		2014	2015	2016	2017	
	Nombre de dossiers vérifies	2 138	2 358	2 042	1968	2089
V.C	Droits et pénalités rappelées	126. 406	37. 613	29 .423	52.302	36.151
	Nombre de dossiers vérifies	347	99	231	176	197
V.A.S.F.E	Droits et pénalités rappelées	2.141	4.295	2.816.	1.439.	2.174
V.P	Nombre de dossiers vérifies	609	594	626	618	553
v .r	Droits et pénalités rappelées	2.171	4.495	4.809	1.304	15.422
G G P	Nombre de dossiers vérifies	28.389	23.229	22.812	20.904	17.183
C.S.P	Droits et pénalités rappelées	26.196	29.546	30.155	28.191	31.752
	Nombre de dossiers vérifies	30544	30207	28406	28743	27953
CEV	Droits et pénalités rappelées	5.109	5.778	6.300	6.273	7.054

Source : Direction générale des impôts, direction des recherches et vérifications, sous direction de la programmation ,2018 .

1- Sur le plan qualitatif

En Algérie comme ailleurs, il serait très difficile de se prononcer sur la qualité des contrôles fiscaux en raison de l'absence d'outils de mesure (indices de performances) qui permettent a quiconque d'être tranchant. Cependant, nous

pouvons inclure certains obstacles qui limitent l'efficacité du système de contrôle fiscal en Algérie, dont les plus importants sont les suivants :

- L'importance des garanties des contribuables.
- Les insuffisances humaines et matérielles de l'administration.
- Les insuffisances en moyens d'informations.
- L'atonie de la brigade de recherche et de recoupement.
- Le manque d'information et d'organisation des contribuables.
- La mauvaise gestion des dossiers a vérifié (sélection et organisation --)

III- Les principaux défis du contrôle fiscal en Algérie

1- Des régimes fiscaux sous performants et peu équitables

L'Algérie appartient régionalement au groupe des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord dans la classification des organismes internationaux(MOAN).

Les pays de cette région ont des régimes fiscaux bien établis et des sources de recettes diversifiées mais des niveaux de recettes fiscales plus faibles que d'autres pays émergents et en développement. En outre, les recettes fiscales des pays de la région (MOAN) sont restées stationnaires ces vingt dernières années tandis que celles des pays émergents et en développement ont suivi une forte tendance à la hausse. L'équité de ces régimes fiscaux mériterait aussi d'être considérablement améliorée. L'impôt sur le revenu des personnes physiques dans les pays de la région (MOAN) n'est souvent pas suffisamment progressif, du fait des faibles taux d'imposition souvent appliqués aux revenus relativement élevés des tranches supérieures et du fait de l'exclusion des revenus non salariaux. L'impôt sur le revenu des sociétés présente des taux relativement compétitifs mais souffre d'un grand nombre d'exonérations, souvent accordées avec peu de transparence et de façon très discrétionnaire.

Les taxes sur la valeur ajoutée souffrent également d'une multiplicité de taux et d'exonérations, qui réduisent l'efficacité des recettes et qui en outre, sont en général mal ciblés. Les droits d'accise sont souvent mal conçus et ne dégagent que des recettes limitées. L'administration fiscale est inefficiente et dispose d'un pouvoir discrétionnaire important dans un grand nombre de pays, ce qui

entraîne un traitement inéquitable des citoyens et des entreprises. (Andrew Jewell et autre 2015)

Dans la même perspective, l'évolution des structures des impôts sur les revenus et bénéfices et des impôts sur les biens et services révèle des insuffisances dans le recouvrement de la fiscalité directe hors salaires et de la fiscalité indirecte sur les activités intérieures parce que Les recettes en provenance de certains impôts et taxes demeurent en deçà des attentes (IBS, recettes ordinaires, impôt sur le patrimoine...) au détriment du principe de l'égalité devant

l'impôt en raison, particulièrement des difficultés rencontrées par les services de l'assiette fiscale dans la détermination de la matière imposable, par manque d'intervention chez les redevables, manque de recensement périodique, la récurrence des phénomènes de l'évasion et de la fraude fiscales et l'importance de la dépense fiscale : 886,3254 Mrds de DA en 2016 dont l'impact sur l'économie, à travers la valeur ajoutée que suscitent ces avantages, n'est pas évalué. (La cour des comptes ;2016) .d'une part , et d'autre part et au cours de l'année 2018, 1569 plaintes pour fraude fiscale ont été déposées par l'administration fiscale au niveau national, contre 979 dépôts de plainte enregistrés au cours de l'année 2017, soit une augmentation très élevé de 590 plaintes. La fraude fiscale (assiette) constitue l'infraction la plus visée 77.7%, suivi des infractions en matière de recouvrement (refus de paiement ou organisation d'insolvabilité) 141 % et des infractions en matière de droits de garantie de l'or et des métaux précieux 8.1%. (DGI ,2018)

Le tableau ci-après, retrace la situation comparative des plaintes déposées durant les trois dernières années, répartie par nature d'infraction

Tableau n°02
Plaintes déposées par nature d'infraction durant la période (2016-2018)

période	Nombre de dépôt de plainte	Fraude fiscale (assiette)	Défaut de paiement et organisation d'insolvabilité (recouvrement	Droits de garantie
2016	956	657 (68.70/)	257	42
		(68.7%)	(26.9%)	(4.4%)
2017	979	700	164	115
2017	919	(71.5%)	(16.7%)	(11.7%)
2010	1560	1219	222	128
2018	1569	(77.7%)	(141%)	(8.1%)

Source : ministère des finances, la direction générale des impôts, rapport annuel sur l'activité des directions des impôts de wilaya en matière de contentieux fiscal, année 2018

2- L'existence de L'économie parallèle

L'économie parallèle ou économie se caractérise par l'existence d'activités économiques qui échappent au regard des gouvernements et de leurs organismes de réglementation, ce qui prépare ces conditions à une concurrence déloyale et au fil du temps, des institutions corrompues deviennent dominantes sur le marché.

En Algérie, on s'inquiète clairement de l'économie parallèle et de la spéculation parasitaire et dans le même contexte, le gouverneur de la Banque d'Algérie estime que la principale raison de la crise survenue en janvier 2011 en Algérie est la structure inappropriée du marché algérien

Cependant, la direction générale des impôts a identifié les aspects les plus importants de l'économie parallèle en Algérie sont: (Oualhi. B ,2013 :221)

- Achat sans factures.
- Transfert des exonérations fiscales hors du circuit réel.
- Déclarations erronées pour les chiffres d'affaires.
- Réduction du prix autorisé par la douane.
- Utilisation du paiement en espèces au lieu de traiter avec des chèques.
- Modification juridique et comptabilité pour diverses lois de base et documents commerciaux.

Par ailleurs, le gouverneur de la Banque d'Algérie a souligné que l'argent circulant en dehors du système bancaire est estimé à (environ 4807 milliards de dinars), indique que la part Compte tenu des économies d'agents économiques (entre 1 500 et 2 milliards de dinars) volumineuses à l'extérieur Canaux bancaires. Cela démontre clairement la nécessité d'inclure le pool de ces ressources hors des circuits bancaires, une priorité dans la stratégie des banques commerciales (Le gouverneur de la Banque d'Algérie (2018)

3- L'absence de contrôle efficace face à des dépenses fiscales accrus

Les dépenses fiscales sont des « avantages fiscaux accordés par l'Etat en vue d'encourager les activités des régions, des entreprises ou des catégories sociales, en renonçant volontairement à une partie de ses revenus fiscaux. Les avantages accordés visent à encourager une catégorie de contribuables, un type de produit ou de service, une activité économique, sociale, culturelle ou région géographique ; en matière d'impôt sur le revenu, les dépenses fiscales peuvent être regroupées en cinq grandes catégories :

- exemptions et exonérations;
- déductions:
- taux réduits d'imposition;
- crédits d'impôt;
- reports d'impôt.

À cet égard, le total des dépenses fiscales accordées en 2016 s'élèvent à 886,325 Mrds de DA dont 390,304 Mrds de DA concernent les exonérations fiscales liées aux régimes d'incitation à l'investissement (ANDI) et de l'emploi (ANSEJ, CNAC, ANGEM) et accordées par l'administration fiscale qui se contente de recenser ces exonérations sans déterminer les dépenses fiscales associées aux régimes dérogatoires et ce en raison des retards qu'elle accuse dans

la mise en œuvre d'un système d'information complet et intégré comportant les différents avantages octroyés. Il y a lieu de préciser que le total des exonérations fiscales, sus indiqué, basé sur les informations transmises à la Cour des comptes par la Direction générale des impôts et la Direction des grandes entreprises5D, diffère de celui figurant dans le rapport de présentation portant avant-projet de loi de règlement budgétaire pour l'exercice 2016, émanant du ministère des Finances. Ce document fait état d'un montant global de 386,69 Mrds de DA dont 314,018 Mrds de DA accordées par la DGE et 72,676 Mrds de DA octroyés par les directions des impôts de wilaya, soit un écart de 499,632 Mrds de DA. Le coût des dépenses fiscales accordées par l'administration des douanes, en 2016, a atteint un total de 496,021 Mrds de DA. Ce montant a été déterminé de maniéré précise à travers un système informatique douanier rigoureux (SIGAD) servant de base à la gestion du régime des exonérations liées à l'importation. Les dépenses fiscales accordées en 2016 (886,325 Mrds de DA), considérées comme dépenses indirectes non intégrées dans le budget, représentent une portion importante des dépenses budgétaires (6.358,166 Mrds de DA), de l'ordre de 13,94% (contre 12,30% en 2015) et de 20,48% des dépenses de fonctionnement et 43,63% des dépenses d'équipement. (La cour des comptes ; 2016).

4- L'augmentation du Contrebande et blanchiment de capitaux

Il ne fait aucun doute que le nouvel ordre mondial encourage l'augmentation du nombre de prétendus paradis fiscaux mobilisés par les capitaux en fuite provenant du paiement des taxes fugitives de leurs pays.

Aujourd'hui, il existe environ 100 régions dans lesquelles les dépenses, les compagnies d'assurance et les fonds parviennent à investir l'argent de leurs clients fortunés et à en disposer régulièrement. Le poing de la mère par rapport au but de la taxe, et se situe au premier plan des zones de la capitale fuyant le paiement de la taxe (Caramel Islands Caribbean) soumise à la Couronne, où il y a plus de 500 banques enregistrées 10 et qui est basé sur des statistiques fournies par le FMI Il y a international sur Environ 2.000 milliards resteront exclusifs à travers ces banques et réseaux sous prétexte de liberté de circulation des capitaux, et curieux que la plupart d'entre eux se trouvent sur le territoire allemand, britannique, américain et japonais, et jusqu'à très récemment, aucun de ces pays ne pouvait faire face à ces forces sur les marchés Finances.

En Algérie, la cellule de Traitement du Renseignement Financier du ministère des finances est le seul organisme chargé de surveiller et de blanchir le mouvement des capitaux(CTRF) , cette cellule reçoit des déclarations de soupçon des institutions financières et autres professions non financières expressément visées par la loi (appelés les assujettis), d'autres services de l'Etat

désignés explicitement dans la loi ainsi que de ses homologues étrangers dans le cadre de la coopération internationale. La CTRF ne peut s'autosaisir ni traiter des dénonciations anonymes. La CTRF analyse et enrichit ces informations et, le cas échéant, transmet le résultat de son analyse aux autorités judiciaires, lorsqu'il existe des indices sérieux de blanchiment ou de financement du terrorisme comme suit : (CTRF, 2017)

- **4-1 : Déclarations de soupçons :** La CTRF a reçu, au cours de l'année 2017, **1239** déclarations de soupçons des Banques.
- **4-2 : Rapports confidentiels :** La CTRF a également reçu, au cours de l'année 2017,

rapports confidentiels de certaines Administrations, notamment les douanes et la banque.

Tableau n°03

Le résultat de la surveillance financier de La CTRF (2016-2017)

Année	2	2016	2017
Banques	1	1240	1239
Douane ; B d'Algérie	Sanque 1	168	184

Source : ministère des finances, Cellule de Traitement du Renseignement Financier, rapport d'activité pour l'année 2017.

En fait, la cellule de Traitement du Renseignement Financier, dans le cadre de l'analyse qu'elle a fournie sur ce résultat présenté dans le tableau n°3, a indiqué que le nombre de déclarations de soupçons reçues est le fruit des actions de sensibilisation menées par les autorités de contrôle et de surveillance des professionnels visés par le dispositif anti blanchiment et contre le financement du terrorisme et s'expliquerait également par les mesures de vigilance, les actions de formation, les procédures de contrôle interne ainsi que les nouveaux outils introduits par les banques pour la surveillance des transactions permettant de déceler particulièrement les opérations douteuses ainsi que l'adoption d'une approche de suivi basée sur les risques conformément aux meilleures pratiques internationales (best practices).

5- L'évolution des Infractions commerciales (fraude commerciale):

Le ministère du Commerce applique les dispositions du contrôle intersectoriel, en particulier dans le domaine de la fraude commerciale, et participe de plus en plus à la lutte contre la fraude et la contrefaçon des ressources commerciales et des ressources non autorisées, en mettant en œuvre les dispositions législatives et réglementaires constituées de lois relatives à la

protection des consommateurs. Concurrence et législation en vigueur dans l'entreprise: les équipes de supervision du ministère du commerce correspondent aux équipes de supervision du ministère des finances (douanes et fiscalité) dans le cadre des fonctions de l'équipe anti-fraude et d'évasion fiscale combinées Local et régional ,L'évolution des principaux paramètres de contrôle de cet exercice par rapport à ceux enregistrés pour l'année 2017 est présentée comme suit:

Tableau n°04

Résultat du contrôle économique du ministère du commerce (2016-2017)

Désignation	2016	2017	Evolution 2017/2016
Interventions	1.692.971	1.669.314	-1.4%
Infractions	220.878	216.454	-2.0%
Chiffres d'affaires dissimule (milliards DA)	59.29	116.45	+96.04%
Saisies (milliard s DA)	5.297	7.25	+36.9 %

Source : ministère du commerce ; rapport relatif au bilan de l'activité du contrôle économique au titre de l'année 2017

6- Non-respect du dépôt légal des comptes sociaux des entreprises

Le tableau, ci-dessous, révèle que tous les secteurs d'activités sont concernés par le phénomène de non dépôt des comptes sociaux selon des proportions assez élevées. Par ordre, le secteur de la production de bien est le moins touché avec un taux de 43,7%, Suivi par le secteur de la distribution en détail avec 46,7%.

Les secteurs de distribution en gros, des services, de l'exportation et de l'importation enregistrent des taux de plus de 50% et enfin le secteur de la production artisanale qui clôture le classement avec un taux de 74,3%.(CNRC ,2018)

Tableau n°05

Non-respect	du	dépôt	légal	des	comptes	sociaux	des	entreprises	pour
l'année 2018									

Secteurs d'activités	Sociétés soumises	Sociétés n'ayant	Taux (2/1)
	(1)	pas déposes (2)	
Production de biens	47.733	20.842	43.7%
Enterprise de production	814	605	74.3%
artisanal			
Distribution en gros	7.527	3.764	50%
Importation pour la	30.986	17.043	55%
revente en l'état			
Distribution en détail	5.816	2.716	46.7%
Services	25.906 13.685		52.8%
Exportation	918	480	52.3%
Total	119.700	59.135	49.4%

Source : Ministère du commerce, centre national du registre du commerce, CNRC, statistique 2018, p : 64

En remarquant que la chose la plus importante qui peut être déduite de ces statistiques exprime un manque de sensibilisation, et en même temps l'étendue de la crédibilité, et de la transparence de ces comptes, mais le problème qui sera posé au future est –que ces comportements peuvent-elles améliorer le marché financier ?

7- Les défis soulevés par l'économie numérique pour l'administration fiscale

L'Algérie souffre de faibles indicateurs d'inclusion financière, ce qui peut entraver l'intégration rapide des banques dans le secteur financier mondial, qui a fait des progrès dans cette direction, en particulier après qu'elle a augmenté ces dernières années les utilisations des technologies financières pour soutenir l'inclusion financière(Fintech) dans la fourniture de services financiers et bancaires à mesure que les investissements totaux dans les technologies financières ont augmenté Modernes dans le monde, de 19 milliards de dollars en 2013 à 112 milliards de dollars en 2018, et sans aucun doute, ces technologies contribuent à augmenter les niveaux de performance des services financiers bancaires et, comme on le sait, les technologies financières modernes comprennent de nombreuses Parmi les applications, les plates-formes et les programmes financiers, y compris la technologie (blockchain) sur laquelle (la Crypto assests) et les plateformes de transfert d'argent numérique et les plateformes de financement participatif sont utilisées, à travers lesquelles le financement nécessaire est fourni aux particuliers et aux petites et moyennes

entreprises, comme ce qui est appliqué dans de nombreux pays arabes tels que les Émirats arabes unis, le Qatar et la Turquie.

L'inclusion financière vise à généraliser les produits et services financiers et bancaires à des coûts raisonnables au plus grand nombre de sociétés, d'institutions et de particuliers, en particulier les segments à faible revenu de la société, contrairement à l'exclusion financière qui exclut ces segments d'un autre côté, de nombreux chercheurs constatent que les faibles niveaux de concurrence financière entre les banques conduisent Cela conduit à une diminution de la couverture financière, et la même situation s'applique à l'Algérie. (Fonds monétaire arabe, 2019 : 199)

<u>Tableau n°06</u>
Indicateurs d'inclusion financière en Algérie, 2011-2017

Année	2011	2014	2017
Propriété des comptes bancaires en proportion des adultes de plus de 15 ans	33,3%	50,5%	42,8%
Pourcentage d'adultes ayant emprunté auprès de banques commerciales, d'institutions financières ou de cartes de crédit.	-	5,8%	5,0%
Pourcentage d'adultes ayant effectué des paiements numériques (payés et reçus).	-	25,4%	26,0%
Pourcentage d'utilisation d'un téléphone portable ou d'Internet pour accéder à un compte bancaire.	-	-	4,7%

Source: Préparé par le chercheur : Journal de l'Union des banques arabes - janvier 2019

Sur cette base, il est urgent d'examiner la manière dont des investissements consacrés aux compétences des agents, aux technologies et à la gestion des données peuvent aider les administrations fiscales à rester en phase avec les nouveaux modèles opérationnels adoptés par les entreprises grâce aux avancées technologiques. La capacité de l'économie numérique à se jouer des frontières complique la tâche des pouvoirs publics lorsqu'ils doivent identifier les entreprises, définir l'importance de leur activité, collecter et vérifier les informations, et identifier les consommateurs. Ces questions sont présentées cidessous, et les solutions qui peuvent être envisagées pour les résoudre sont décrites dans les sections suivantes de ce chapitre. En outre, le Forum sur l'administration de l'impôt mène actuellement des travaux pratiques en vue de forger une culture de la discipline volontaire et d'encourager l'utilisation des

technologies modernes qui sous-tendent les canaux en libre-service En suivant les étapes ci-dessous : (OCDE, 2015).

- Identification : Les défis soulevés habituellement par les structures des entreprises mondiales en matière d'identification sont encore plus importants dans le contexte de l'économie numérique.
- Détermination de l'importance des activités : Même lorsque l'identité et le rôle des parties concernées sont connus, il peut s'avérer impossible d'évaluer l'importance des ventes ou d'autres activités sauf à obtenir des informations de la part du vendeur à l'étranger, en particulier si aucun registre commercial ou comptable n'est tenu dans la juridiction du marché ou n'est consultable par l'administration fiscale locale.
- Collecte et vérification des données : L'administration fiscale du pays où se trouve le marché peut être amenée, en vue de contrôler les activités réalisées dans sa juridiction, à solliciter des informations auprès de parties qui n'exercent aucune activité sur son territoire et ne sont pas soumises à la réglementation locale.
- Identification des clients : En principe, une entreprise dispose de plusieurs moyens pour identifier le pays de résidence de ses clients et/ou le pays où a lieu la consommation. Parmi les sources d'information possibles, citons les entreprises de transport, les documents douaniers, les adresses IP et adresses de facturation. Néanmoins, cela peut entraîner une gestion lourde pour l'entreprise et s'accompagne d'un risque d'erreur lorsqu'un client parvient à dissimuler sa localisation.

III- propositions générales pour améliorer le contrôle fiscal en Algérie

- 1- Nettoyer l'environnement des affaires algérien d'une manière qui conduit à l'application du système fiscal d'une manière équitable et transparente, ce qui réduit les risques d'évasion fiscale et donne aux entreprises honnêtes la possibilité de concurrence et de développement.
- 2- La nécessité d'accélérer la création d'une cellule d'alerte de surveillance dont tous les organismes liés à la fiscalité participent, tels que le commerce, les douanes et les finances, afin de contribuer à l'élaboration de programmes annuels de contrôle fiscal sur une base réelle.
- 3- La mise en place d'une stratégie de contrôle fiscal qui implique une modulation dans le choix du type de contrôle à engager et ce en fonction des enjeux fiscaux.
- 4- L'établissement d'un guide référentiel du contrôle fiscal qui distribué aux différents services de contrôle fiscal afin d'unifier les méthodes de contrôle et d'éviter les interprétations qui faussent la réputation des vérificateurs, et pour assurer également l'égalité de traitement des dossiers.
- 5- La création d'une banque des données intégrée au ministère des finances comportant toutes les informations concernant les contribuables a travers

- l'exploitation des renseignements qui comportent les différentes déclarations. Cette banque réduirait l'économie parallèle et contrôlerait les mouvements de fonds
- 6- La nécessité de s'appuyer sur des méthodes quantitatives dans le processus de programmation qui conduisent à l'analyse de l'interdiction fiscale d'une part et à la diversification des formes de contrôle qui affectent toutes sortes d'activités.
- 7- La nécessité de programmer automatiquement en vérification toutes les entreprises bénéficiant d'avantages fiscaux, quel que soit le type d'activité.
- 8- Le renforcement des investigations poussées (la matérialité des choses) au d'accorder toute l'importance a l'examen des pièces comptables.
- 9- La spécialisation des vérificateurs par secteurs d'activité.
- 10-La nécessité d'accélérer la généralisation de la numérisation et l'intégration de nouvelles technologies de l'information et de la communication pour que la direction des impôts puisse suivre cette modernisation croissante des flux économiques et financiers, notamment avec le développement du commerce électronique.
- 11- Le control fiscal ne doit pas être utilises comme un outil de vengeance personnelle, sociale ou politique.

Références

- Ben mohamed Sara (2018), La preuve en droit fiscal, Doctorat -science Option : Droit des affaires. Université des Frères Mentouri Constantine Faculté de droit. Algérie
- Emmanuel Disle; Jacques Saraf (2006); Droit fiscal; Dunod, France
- Khalil Mokhlis et Azzedine Zaaaboul, (2018) le contrôle fiscal au Maroc réalités et perspectives ,revue européenne et internationale du droit fiscal, Bruylant .France
- Redha Khelassi(2013); Précis d'audit fiscal de l'entreprises; Berti éditions. Algérie
- La direction générale des impôts (2020), code des procédures fiscales. Algérie
- DGI, La direction générale des impôts (2018), <u>www.mfdgi.gov.dz</u> consulte le 25/09/2018.
- Andrew Jewell, et Autres (2015)" Fiscalité équitable" au Moyen-Orient et en Afrique du Nord., Fiscalité équitable au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, Fonds monétaire internationale; Département Moyen-Orient et Asie centrale.
- La cour des comptes, (2016), rapport d'appréciation sur l'avant- projet de la loi règlement budgétaire de l'exercice, Algérie.

- DGI, La direction générale des impôts (2018), rapport annuel sur l'activité des directions des impôts de wilaya en matière de contentieux fiscal
- Oualhi boualam(2013), Doctorat -science Option analyse économique "le système fiscal efficace face au nouveau rôle de l'Etat cas de l'Algérie», université Ferhat abbas, Setifl, Algérie
- Le gouverneur de la Banque d'Algérie (2018), Rapport à l'Assemblée populaire nationale sur la situation monétaire pour 2016 et les orientations pour 2017.
- ministère des finances(2017), Cellule de Traitement du Renseignement Financier(CTRF), rapports d'activité.
- ministère du commerce (2017); rapport relatif au bilan de l'activité du contrôle économique.
- Ministère du commerce(2018) centre national du registre du commerce, CNRC, statistique.
- . Fonds monétaire arabe (2019), Rapport économique arabe consolidé.
- OCDE (2015), Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique, Action 1 Rapport final, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, Éditions OCDE, Paris France.